

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Syndicat : SIVOM
SOLIGNAC – LE
VIGEN

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	8
Votants	8

Date de convocation
18/03/2025

Date d'affichage
18/03/2025

Objet de la délibération
**AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE
2024**

Délibération n° 2 ID : 087-248719205-20250401-2025DEL003-DE

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 27 mars 2025**

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mme COMES,
MM.BONNET, CHAZELAS, COLDEBOEUF, POISON, PORTHEAULT,
RECORD, AUFORT.

Absent et excusé :
MM BIASSE, AUXEMERY,
Mme GRAPTON
Mme BAUDOU

M. a été élu secrétaire de séance : Jean-Michel AUFORT

Le Président présente au Comité Syndical la démarche d'affectation du résultat du budget général pour l'année 2024.

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 28 992.98 €

La section d'investissement y compris les restes à réaliser fait apparaître un solde d'exécution cumulé de 9994.15 € (001)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation 2024 du budget principal comme suit :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068, 12 000 €.
 - conservation du solde soit 16 992.98 € (002) à la section de fonctionnement
- de reprendre ces résultats au budget primitif 2025.

Il est proposé au Comité Syndical, de délibérer sur l'affectation du résultat proposée ci-dessus.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Approuve l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Alexandre PORTHEAULT



Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/04/25

Et la publication le 01/04/25

Le Président,

